

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 juin 2016

CP2016_06_10
id. 2599

L'an deux mille seize le vingt quatre juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE
DE 15 LOGEMENTS
80 RUE DE LA PAIX - BÂT B
COMMUNE DE LABASTIDE SAINT PIERRE**

Une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS concernant l'opération de réhabilitation de 15 logements situés 80 rue de la Paix - Bât B à Labastide-Saint-Pierre est soumise à l'examen de la Commission Permanente.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 1 315 326,56 € fait apparaître le détail suivant :

* ECO prêt	180 000,00 €
* Fonds propres	1 135 326,56 €
Total	1 315 326,56 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 180 000 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 42538.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 126 000 €, soit 70 % d'un montant global de 180 000 €, la commune de Labastide-Saint-Pierre se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 4 mars 2016.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur deux logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis, pour l'opération de réhabilitation énergétique de 15 logements 80 rue de la Paix, Bat. B, commune de Labastide-Saint-Pierre, la garantie du Département à hauteur de 70 % soit 126 000 €, selon les conditions du prêt susvisées ;
- Précise que la commune de Labastide-Saint-Pierre se porte garante à hauteur de 30 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 4 mars 2016 ;

- Précise également, qu'en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur deux logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC